

AVIS PUBLIC
DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil municipal de Saint-Fulgence, statuera par résolution, lors de la séance du lundi le 3 mars 2025, qui se tiendra à compter de 19 h 30 à la salle du conseil, 253, rue Saguenay, Saint-Fulgence, sur la dérogation mineure suivante :

Madame Mylène Lavoie, (DM-25-171) demande une dérogation mineure pour l'agrandissement d'un bâtiment principal qui passera de 122.29m² à 247.15m² réduisant ainsi la marge avant à 6.5 mètres au lieu de 10 mètres contrairement à ce qui est prescrit au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03 à l'article 12.5.4 du règlement de zonage 2015-03. Cette demande porte sur l'immeuble situé au 256 rang Sainte-Marie.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DONNÉ À SAINT-FULGENCE, ce 17^{ième} jour du mois de février 2025

Jimmy Tremblay
Directeur général et greffier trésorier